



LICENCE F.F.R.P. 2010
(renouvellement, adhésion)

Si vous voulez que le monde des randonneurs soit reconnu par les pouvoirs publics et que la représentativité de la F.F.R.P. soit confortée au niveau départemental, vous pouvez acquérir une licence.

Renseignements et adhésions auprès de l' A.T.C.

Un certificat médical est obligatoire lors de la première délivrance de la licence.

Exemple de prix pour l'année 2010 :

Licence IRA > **19,80 €**
(Individuelle avec Responsabilité Civile et Accident Corporel)

Licence FRA > **39,40 €**
(Familiale avec Responsabilité Civile et Accident Corporel)

Pour randonner avec l' A.T. C., la licence F.F.R.P. n'est pas obligatoire
Se reporter au texte d'information « groupe plein air » dans les pages